



# PROJET

# PEDAGOGIQUE

INSTITUT DE FORMATION EN ERGOTHERAPIE LA MUSSE

I.F.E.L.M.

2021 – 2022

Allée Louis Martin

CS 20119

27180 Saint Sébastien de Morsent

Tél : 02 32 07 29 35

Email : [h.bantwell@iflrs-lamusse.net](mailto:h.bantwell@iflrs-lamusse.net)

Site : [www.larenaissancesanitaire.fr](http://www.larenaissancesanitaire.fr)

# SOMMAIRE

## INTRODUCTION

### 1ERE PARTIE : LES INSTITUTS DE LA FONDATION RENAISSANCE SANITAIRE

1. PRESENTATION DES INSTITUTS  
LES LOCAUX  
L'EQUIPE
2. POLITIQUE REGIONALE EN MATIERE DE FORMATION
3. GOUVERNANCE
4. VALEURS

### 2EME PARTIE : LE PROJET PEDAGOGIQUE DE L'IFELM

1. MISSIONS DE L'INSTITUT  
LES OBJECTIFS  
LES ORIENTATIONS
2. ORGANISATION DE LA FORMATION  
LES ADMISSIONS  
L'ORGANISATION DE LA SCOLARITE  
LE RYTHME  
LA FORMATION CLINIQUE  
L'EVALUATION
3. LES ARTICULATIONS TRANSVERSALES
4. PARTENARIATS
5. QUALITE

## CONCLUSION

## ANNEXES

## INTRODUCTION

Il s'agit du neuvième projet pédagogique de l'Institut de Formation en Ergothérapie La Musse (IFELM). Il s'applique pour l'année scolaire 2021 / 2022.

Il sera validé à l'occasion de la prochaine Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts (ICOGI) qui se réunira le 20 octobre 2021<sup>[YP1]</sup>, conformément à l'arrêté du 17 avril 2018 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

Il permet de répondre aux objectifs fixés par la région Normandie et à l'enjeu de formation de professionnels en lien avec les besoins de santé. Ceux-ci sont validés par l'Agence Régionale de Santé de Normandie (ARS), sous couvert de la Fondation la Renaissance Sanitaire (organisme gestionnaire de l'institut) et en lien avec les instituts du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Rouen et d'Alençon.

Il s'appuie sur les arrêtés du 5/7/2010 relatif au diplôme d'Etat d'Ergothérapeute (NOR AFSH1400681A) qui précise entre autres son contenu, et du 10/6/2021 relatif aux autorisations des instituts et du 17/01/2020 relatif à l'admission.<sup>[YP2]</sup>

Il a pour but de préciser les objectifs de la formation, l'organisation pédagogique et environnementale des études au sein de l'institut, ceci, afin d'accueillir au mieux les étudiants, en respectant au plus près les textes en vigueur et en assurant une formation de qualité, avec l'apport des spécificités et particularités locales, dans le contexte de la pandémie liée au COVID 19.

Il permettra la formation de futurs ergothérapeutes, en adéquation avec les besoins en santé de la population.

Les ergothérapeutes sont selon l'Association Nationale Française des Ergothérapeutes (ANFE) des « professionnels de santé qui fondent leur pratique sur le lien entre l'activité humaine et la santé. »

« La profession d'ergothérapeute (occupational therapist) est réglementée par le Code de la Santé Publique (L4331-1 et R4331-1) et nécessite une formation de 3 ans fixée par le Ministère chargé de la Santé.

L'objectif de l'ergothérapie (occupational therapy) est de « maintenir, de restaurer et de permettre les activités humaines de manière sécurisée, autonome et efficace. Elle prévient, réduit ou supprime les situations de handicap en tenant compte des habitudes de vie des personnes et de leur environnement. L'ergothérapeute est l'intermédiaire entre les besoins d'adaptation de la personne et les exigences de la vie quotidienne en société. »

Les Ergothérapeutes sont les seuls professionnels de santé à pouvoir revendiquer l'appellation pleine et entière du titre d'Occupational Therapist (ANFE juillet 2019)

## **1ERE PARTIE : LES INSTITUTS DE LA FONDATION RENAISSANCE SANITAIRE**

### **1. PRESENTATION DES INSTITUTS**

#### **LES LOCAUX :**

Les instituts de formation en ergothérapie, en masso kinésithérapie et en audioprothèse sont implantés dans le parc de l'hôpital La Musse, dans des locaux récents, dédiés à la formation.

Pour les étudiants, la vie étudiante se déroule dans un véritable « campus » constitué d'un bâtiment principal situé à l'entrée du parc de l'hôpital, récemment agrandi. En contrebas et à proximité, un bâtiment « annexe » complète l'offre. Deux bâtiments d'hébergement sont implantés plus loin dans le parc, ils seront complétés par un nouveau bâtiment pour la rentrée 2022. Actuellement, ce sont des logements pour plus de 100 étudiants.

Au sein du bâtiment principal (cf. visite virtuelle 360° sur le site : <https://www.larenaissancesanitaire.fr/institut-formation-ergotherapie-la-musse.php>), on trouve un amphithéâtre pouvant accueillir une centaine d'étudiants, des salles de cours magistraux de soixante-dix et de quarante places, modulables avec des cloisons amovibles et des salles de travaux dirigés de trente et quinze places. Certaines salles sont plus particulièrement affectées de par leur aménagement, mais la plupart sont mutualisées, ce qui facilite l'organisation. Elles sont toutes équipées en tables, chaises, ordinateurs et vidéo projecteurs. L'annexe se compose d'une salle de plus de cinquante places et de deux salles de TD.

Des locaux dédiés sont libres d'accès (avec une jauge, en lien avec la pandémie) pour permettre aux étudiants de travailler. Ainsi, deux salles de travail équipées de photocopieuses sont mises à disposition. Une médiathèque est à la disposition des étudiants. Un foyer convivial est disponible pour les temps de travail personnel, de détente ou de réunion. Il est équipé de 2 machines distributrices de boissons et de nourriture. Des réfrigérateurs et microondes sont à la disposition des étudiants.

Les étudiants peuvent se réunir et afficher librement leurs messages sur des panneaux qui leur sont réservés. Une salle située dans un des bâtiments de la résidence étudiante permet à l'association des étudiants la musse (AELM) de se réunir et de stocker son matériel.

Les étudiants peuvent se garer dans les parkings qui leurs sont réservés devant les instituts à l'entrée de l'hôpital, mais aussi près des terrains de tennis et autour de la résidence étudiante.

Ils ont accès à la cafétéria Resthop qui est gérée depuis la rentrée 2021 par le CROUS et qui propose des tarifs étudiants pour des solutions de restauration rapide.

Les étudiants peuvent se promener ou faire du sport dans le parc, mais aussi gratuitement dans les gymnases de la commune.

Les instituts facilitent les activités conviviales organisées au cours de l'année sous réserve qu'elles restent dans des limites raisonnables et dans le respect du règlement intérieur et des personnes hospitalisées.

Les étudiants peuvent organiser des soirées étudiantes, via leur association, dans des locaux mis à disposition par l'hôpital La Musse ou par la mairie de Saint Sébastien de Morsent.<sup>[AS3]</sup>

## L'EQUIPE

**L'équipe administrative** est composée

- d'un directeur, Yves PRUDENT qui est ergothérapeute cadre supérieur de santé. Sa mission est précisée par l'arrêté du 31 juillet 2009 ;
- d'une assistante de direction, Harmonie BANTWELL sous couvert d'une responsable du pôle administratif, Aurore DUBOIS. Elles assurent l'ensemble des actes de gestion administrative liés à la scolarité des étudiants. Elles sont l'interface opérationnelle entre les étudiants, les enseignants et les responsables pédagogiques. Elles accueillent les personnes et participent à l'organisation des admissions. Elles assurent le lien avec les services de l'hôpital La Musse et autres structures partenaires.

**L'équipe pédagogique** est composée de trois responsables pédagogiques, chacun référent d'une année d'étude et Isabelle VINCHON responsable des stages (mutualisée avec les kinésithérapeutes). Chaque responsable pédagogique est chargé principalement :

- de l'organisation et de la programmation de son année de formation en lien avec les enseignants vacataires dont il assure la planification des interventions, l'accueil et la coordination ;
- du suivi individuel et collectif des étudiants de l'année de référence ;
- du face à face pédagogique en cours magistral (CM) et travaux dirigés (TD).

Arnaud SCHABAILLE est ergothérapeute, cadre de santé, titulaire d'un Master STAPS. Il est responsable des étudiants de première année.

Cécile FARNY est ergothérapeute, cadre de santé et responsable des étudiants de deuxième année.

Delphine BOISHUS est ergothérapeute, cadre de santé et responsable des étudiants de troisième année.

Ils assurent également la préparation et le suivi des stages de l'année de référence, ainsi que des missions extérieures de tutorat à distance et ils participent à la gouvernance de l'IFELM.

**L'équipe des formateurs vacataires** est constituée d'ergothérapeutes, de cadres de santé ergothérapeutes, de médecins et d'experts dans des domaines particuliers, universitaires pour certains. Dans le cadre général du projet de formation et des missions de l'IFELM, ils ont la responsabilité d'enseignements, d'interventions ponctuelles, d'activités d'évaluation et participent pour certains aux instances de gouvernance.

Certains sont maîtres de mémoire ; pour cela, ils sont presque tous des ergothérapeutes ayant réalisé au moins un mémoire de niveau cadre de santé ou Master. Ils ont pour mission d'accompagner 1 à 3 étudiants de troisième année. Ils accompagnent les étudiants dans l'élaboration de leur travail de recherche en favorisant leur questionnement. Ce sont des professionnels affectés par l'équipe pédagogique aux étudiants en fonction de leurs champs de compétences. Ils participent au jury de présentation du mémoire.

## **2. POLITIQUE REGIONALE EN MATIERE DE FORMATION**

La région Normandie a précisé le 22 décembre 2020, par un avenant à l'arrêté portant autorisation à l'IFELM, après avis de l'ARS, l'autorisation d'accueillir, à compter de la rentrée de septembre 2021, 37 étudiants en 1<sup>ère</sup> année, toutes voies de sélection confondues.

Par ailleurs, la loi du 13/8/2004 relative aux libertés et responsabilités locales qui a confié aux régions des compétences en matière de formation sanitaire et sociales, permet d'assurer le financement d'une partie de la formation et la gestion d'aides individuelles. Elle définit la politique de formation du secteur sanitaire, social et médicosocial. A ce titre, une collaboration participative avec les autres instituts de la région a permis de valider en février 2018 le nouveau schéma régional des formations sanitaires et sociales pour les quatre années à venir, soit jusqu'en 2022. Celui-ci préconise une nouvelle stratégie régionale, en quatre axes pour mieux structurer la carte des formations, valoriser les métiers, s'adapter aux évolutions des contextes et faciliter les parcours par l'accompagnement.

L'ARS de Normandie contrôle la conformité réglementaire des dispositifs de formation des professions de santé. Elle accompagne l'institut sur le plan pédagogique. Elle valide la procédure d'admission par concours. Elle préside l'instance de gouvernance des instituts d'ergothérapie et de kinésithérapie (ICOGI), comme le précise l'arrêté du 17 avril 2018 qui modifie l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

La direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) qui remplace la direction régionale et départementale de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS) assure la délivrance des diplômes.

### 3. GOUVERNANCE

L'Arrêté du 17 avril 2018 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux modifie l'arrêté du 21 avril 2007.

Il précise les nouvelles règles de gouvernance de l'IFELM, applicable pour la rentrée universitaire 2021- 2022.

Il demande de constituer une instance compétente pour les orientations générales de l'institut (ICOGI) et trois sections pour le traitement pédagogique des situations individuelles, des situations disciplinaires et de la vie étudiante.

L'ICOGI est présidée par l'ARS. Elle donne un avis sur le budget de l'IFELM, les ressources humaines, la mutualisation des moyens avec d'autres instituts, l'utilisation des locaux et de l'équipement pédagogique, le rapport annuel d'activité pédagogique, les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, les bilans annuels d'activité des trois sections, la cartographie des stages et l'intégration de l'institut dans le schéma régional de formation. Elle valide le projet pédagogique, le règlement intérieur et la certification de l'institut.

La section pédagogique rend des décisions sur les situations individuelles pour des étudiants ayant accompli des actes incompatibles avec la sécurité des personnes prises en charge, pour des demandes de redoublement formulées par les étudiants et pour des demandes d'une période de césure.

La section pour le traitement des situations disciplinaires est relative aux fautes disciplinaires, elle est présidée par le directeur de l'IFELM. A l'issue des débats, celui-ci peut décider d'une des sanctions suivantes : avertissement, blâme ou exclusion.

La vie étudiante est facilitée par la contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC) qui doit permettre l'amélioration des conditions de vie des étudiants.



## 4. VALEURS

Les valeurs de l'IFELM sont portées depuis la création des instituts par tous les étudiants et les équipes. Il s'agit de :

**Respect de la personne** : l'étudiant est au cœur du dispositif et l'accompagnement pédagogique prend en compte les diversités de chacun. Chaque projet est individualisé.

**Solidarité et convivialité** : chaque étudiant est soutenu dans ses difficultés par l'équipe pédagogique. L'Institut est une école de vie et d'apprentissage dans lequel il doit se sentir bien et évoluer dans le respect du règlement intérieur. Les droits de représentation des étudiants auprès des instances étudiantes sont soutenus.

**Égalité et équité** : le directeur de l'institut est garant de l'application et du respect des textes réglementaires et s'engage à appliquer les mêmes dispositions pour chaque étudiant, tant au niveau des enseignements que des évaluations formatives ou certificatives.

**Autonomie** : les moyens pédagogiques mis en œuvre permettent à l'étudiant de développer ses aptitudes à l'innovation, à la créativité et à l'esprit d'analyse.

**Collaboration / coopération / interprofessionnalité** : il est souhaitable que dans la perspective d'une prise en charge globale de la personne en situation de handicap, l'étudiant connaisse les activités des autres professionnels de santé. Il s'agit de montrer que chaque professionnel est complémentaire dans la prise en soin de la personne. La mutualisation de moyens avec l'IFMK facilitera cette compréhension mutuelle ; elle est complétée par une dynamique établie avec l'institut de formation en soins infirmiers (IFSI) et l'institut de formation des aides-soignants (IFAS) d'Evreux, elle se poursuivra avec les audioprothésistes.

**Éthique et déontologie professionnelle** : les règles sont abordées dès le début et tout au long des études ; elles induisent la réflexion et l'échange.

## 2EME PARTIE : LE PROJET PEDAGOGIQUE DE L'IFELM

### 1. MISSIONS DE L'INSTITUT

**LES OBJECTIFS** de l'IFELM sont de permettre à chaque étudiant d'acquérir les compétences nécessaires pour exercer son futur métier. Cela requiert d'apprendre et de s'approprier des savoirs théoriques et pratiques, de les articuler entre eux mais aussi et surtout de les transférer dans des situations professionnelles variées.

Les finalités de la formation en ergothérapie sont donc :

- de se préparer à l'obtention du diplôme d'État d'ergothérapeute ;
- de développer des compétences nécessaires à l'exercice de l'ergothérapie dans le contexte de santé actuel ;
- de s'initier à la pluralité des activités, des organisations et des modes d'exercice ;
- de développer la relation thérapeutique ;
- de développer la communication interprofessionnelle ;
- de s'ouvrir à l'esprit d'analyse et à l'initiation à la recherche ;
- de participer à la promotion de l'interdisciplinarité et à la collaboration pluri professionnelle.
- de permettre aux étudiants d'intégrer leur pratique professionnelle dans une démarche collaborative / interprofessionnelle ;
- de s'approprier les nouvelles orientations de l'ergothérapie se basant sur la/les science(s) de l'occupation.

Cette formation doit permettre aux futurs ergothérapeutes :

- d'exercer la profession dans les différents domaines de pratiques avec la meilleure adaptation possible au marché de l'emploi ;
- de s'adapter aux évolutions conceptuelles et technologiques régissant la profession.

**LES ORIENTATIONS** de l'IFELM vont permettre de participer à la construction de l'avenir de la profession qui a opéré un changement de paradigme en intégrant dans la formation de base les Sciences de l'Occupation, conformément aux recommandations internationales (WFOT). Les enjeux nationaux sont eux aussi ambitieux, avec entre autres les expérimentations régionales qui permettront de procéder à la réingénierie de nos études, en promouvant l'interdisciplinarité, la mutualisation et la recherche.

Sur le plan régional, la participation active de l'IFELM dans cette expérimentation nous positionne comme acteur du changement.

Les valeurs de l'IFELM évoquées plus haut permettent de déduire quatre finalités qui amèneront les étudiants à :

- développer : l'autonomie, les capacités d'adaptation, les capacités d'analyse, l'esprit critique, la créativité et la responsabilité ;
- susciter : une réflexion et un questionnement d'ordre éthique et déontologique qui favorise l'ouverture et l'engagement du futur professionnel ;
- permettre : l'acquisition de compétences spécifiques et transversales liées au champ d'intervention définies par le métier ;
- contribuer : à promouvoir et faire évoluer l'ergothérapie.

## **2. ORGANISATION DE LA FORMATION**

**LES ADMISSIONS** pour intégrer l'IFELM se font directement sur la plateforme Parcoursup. Les dossiers sont étudiés conformément au processus national par une Commission d'Examen des Vœux agréée.

La capacité de l'IFELM est de 37 places soit 34 par Parcoursup et 3 pour les candidats de la formation professionnelle continue (FPC).

Les candidats relevant de la FPC doivent justifier d'une durée minimale de trois ans de cotisations à un régime de protection sociale et peuvent être admis après examen des candidatures par un jury de sélection dont les modalités de fonctionnement sont soumises à l'accord de l'ARS.

**L'ORGANISATION DE LA SCOLARITE** permet de répondre aux objectifs de l'IFELM.

Les enseignements théoriques et pratiques de l'année 2021/2022 sont conformes aux préconisations de l'arrêté du 5/07/2010.

La formation a donc été articulée sur le principe de l'alternance : « les apports théoriques, pratiques et les mises en situation cliniques s'enrichissent mutuellement pour permettre à l'étudiant d'acquérir une démarche professionnelle. »

Elle se déroule en trois années, découpées en six semestres, ce qui représente 2 000 heures d'enseignements théoriques et pratiques (soit 794 heures de CM et 1 206 heures de TD) et 1 260 heures de stages ainsi que 1 888 heures de travail personnel.

L'ingénierie pédagogique est regroupée en six domaines, soit 39 unités d'enseignement (UE) qui permettent l'obtention de 10 compétences et des 180 ECTS (European Credits Transfer System / Système européen de transfert et d'accumulation de crédits) nécessaires pour l'obtention du diplôme d'Etat.

Trois de ces domaines sont des savoirs universitaires (1,2,5) et sont en complément de trois domaines professionnels (3,4,6), nécessaires pour l'obtention du grade de licence.

1-Sciences humaines, sociales et droit,

2-Sciences médicales,

3-Fondements et processus de l'ergothérapie,

4-Méthodes, techniques et outils d'intervention de l'ergothérapeute,

5-Méthodes de travail,

6-Intégration des savoirs et posture professionnelle de l'ergothérapeute.

Chaque unité d'enseignement contribue à l'acquisition des compétences du référentiel :

Compétence 1 : évaluer une situation et élaborer un diagnostic ergothérapeutique ;

Compétence 2 : concevoir et conduire un projet d'intervention en ergothérapie et d'aménagement de l'environnement ;

Compétence 3 : mettre en œuvre et conduire des activités de soins, de rééducation, de réadaptation, de réinsertion et de réhabilitation psychosociale en ergothérapie ;

Compétence 4 : concevoir, réaliser, adapter les orthèses provisoires, extemporanées, à visées fonctionnelle ou d'aide technique, adapter et préconiser les orthèses de série, les aides techniques ou animalières et les assistances technologiques ;

Compétence 5 : élaborer et conduire une démarche d'éducation et de conseil en ergothérapie et en santé publique ;

Compétence 6 : conduire une relation dans un contexte d'intervention en ergothérapie ;

Compétence 7 : évaluer et faire évoluer la pratique professionnelle ;

Compétence 8 : rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques ;

Compétence 9 : organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs ;

Compétence 10 : former et informer.

Au cours de chacun des semestres, à l'exception du premier, une unité d'intégration (UI), concourt aussi à l'acquisition d'une ou plusieurs compétences. Sont ainsi combinés et mobilisés les ressources, savoirs, savoir-faire acquis progressivement dans les UE du semestre en cours et des semestres précédents.

L'accent a été mis sur la transversalité des UE. L'IFELM s'appuie sur les retours semestriels des étudiants, faits systématiquement, et ceux des enseignants.

## **LE RYTHME**

Le rythme est imposé par l'alternance des périodes de formation dans les locaux de l'institut, avec les périodes de formation clinique sur les terrains de stage, avec les périodes de vacances.

La formation est organisée conjointement avec l'Université de Rouen, l'Institut de Formation en Ergothérapie de Rouen, l'IFA et l'IFMK La Musse.

Les périodes de formation à l'institut sont en présentiel et sont obligatoires. Certains cours peuvent être dispensés en visioconférence avec l'Institut de Formation en Ergothérapie de Rouen. D'autres cours sont mutualisés avec l'IFMK. Des enseignements pratiques sont dispensés sur d'autres sites d'Evreux notamment pour la menuiserie au Centre de Formation des Apprentis.

Le calendrier 2021-2022 est en annexe de ce projet pédagogique.

### **Aides à la réussite et accompagnement individualisé**

Des compensations de notes s'opèrent selon les conditions indiquées plus haut.

De secondes sessions d'examens sont organisées pour les étudiants en échec aux premières sessions.

Des évaluations écrites, sont réalisées à la fin de chaque semestre pour permettre de réajuster les contenus et l'organisation pour l'année suivante. Ils sont discutés en équipe.

Un suivi individualisé et régulier des étudiants est effectué par les responsables pédagogiques.

Tout étudiant qui le souhaite peut demander à tout moment à rencontrer les responsable pédagogiques et /ou le directeur.

### **LA FORMATION CLINIQUE : LES STAGES**

La formation clinique totale est de 1 260 heures, soit 36 semaines de 35 heures. Elle s'appuie sur un processus de professionnalisation reposant sur un rythme d'alternance entre apports théoriques, pratiques et formation clinique.

Au nombre de 5 sur la totalité de la formation, les stages sont organisés en alternance avec les enseignements afin d'engendrer un processus d'intégration pratique des connaissances, de professionnalisation et de structuration du projet professionnel de l'étudiant. La planification des stages a été adoptée suite à un consensus de l'ensemble des instituts de formation.

	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin
L1						S2				
L2	S3								S4	
L3			S5				S6			

Les stages sont sous la responsabilité pédagogique d'un tuteur ergothérapeute.

Le suivi des acquis de stage sera assuré par l'IFELM selon des modalités définies dans le projet pédagogique.

Les stages (UE 6.7) s'effectuent selon le schéma suivant :

- semestre 2 : 1 période de stage de 4 semaines (4 ECTS) ;
- semestres 3, 4, 5, 6 : 1 période de 8 semaines de stage par semestre (4 x 8 ECTS), dont 2 périodes au maximum peuvent être fractionnées en fonction du projet de formation de l'étudiant ;

soit au total 36 semaines de stages répartis sur 5 à 7 périodes au cours de la scolarité et totalisant 36 ECTS.

L'étudiant doit réaliser au moins un stage dans chacun des domaines suivants :

- soins de suite et de réadaptation, de courte ou de longue durée ;
- soins en santé mentale ;
- interventions sur les lieux de vie (domicile, hébergement, travail, scolarité, loisirs, ...).

Les stages peuvent être réalisés dans des dispositifs visant :

- la participation sociale de personnes en situation de handicap ou vulnérables ;
- la prévention et l'éducation à la santé ;
- la compensation de situations de handicap.

Ils sont choisis dans la liste des stages dits « qualifiants », agréés par l'IFELM. Ce choix respecte les obligations réglementaires tout en s'efforçant de favoriser un parcours choisi et motivé par l'étudiant.

Les stages sont soumis à :

- l'élaboration d'une convention
- la transmission d'un document qui précise les modalités d'encadrement (ce document est confié à l'étudiant avant chaque départ en stage ; il peut constituer une référence en cas de litige ou aider le tuteur à identifier le projet d'encadrement souhaité par l'institut) ;
- la transmission du portfolio, document de suivi et d'évaluation qui permet de tracer les validations des éléments de compétences des étudiants.

L'acquisition des compétences en situation clinique se fait progressivement au cours de la formation.

A l'issue de chaque stage, le tuteur de stage évalue les acquisitions des éléments de chacune des compétences les niveaux acquis pour chacune des compétences sur la base des critères et indicateurs notifiés dans le portfolio.

« Art. 21. - L'acquisition des compétences en situation se fait progressivement au cours de la formation. Les étapes de l'acquisition minimum sont :

« 1° En fin de première année, l'acquisition du niveau 1 pour les compétences 1 et 2 ;

« 2° En fin de deuxième année, l'acquisition du niveau 2 pour les compétences 1, 2, 3, 6 et 9;

« 3° L'acquisition de la compétence 4 est évaluée au niveau 1, 2 ou 3, durant l'ensemble du parcours de l'étudiant, au moment où cette compétence est mise en œuvre ;

« 4° A l'issue du dernier stage, l'acquisition du niveau 3 pour l'ensemble des compétences. »

Le formateur de l'IFELM, référent du suivi pédagogique de l'étudiant, prend connaissance des indications apportées sur le portfolio et propose, à la commission d'attribution des crédits de formation, la validation du stage ou non.

Les crédits européens correspondant au stage sont attribués dès lors que l'étudiant remplit les conditions suivantes :

1° Avoir réalisé la totalité du stage, la présence sur chaque stage ne peut être inférieure à 80% du temps prévu, dans la limite de la franchise autorisée par la réglementation ;

2° Avoir analysé des situations et activités rencontrées en stage et en avoir inscrit les éléments sur le portfolio ;

3° Avoir mis en œuvre et validé les éléments des compétences requises dans une ou plusieurs situations.

En cas de non-validation d'un stage par la commission d'attribution des crédits, l'étudiant effectue un nouveau stage dont les modalités sont définies par le directeur de l'IFELM.

L'analyse de la pratique, par la réflexion et le questionnement nommée ARPP, est accompagnée par le tuteur. Ceci contribue à développer chez l'étudiant la pratique réflexive nécessaire au développement de la compétence ergothérapeutique. L'étudiant construit ses compétences en agissant avec les professionnels et en inscrivant dans son portfolio les éléments d'analyse réflexive de sa pratique professionnelle, ce qui l'aide à mesurer sa progression.

Les objectifs de stage sont négociés avec le tuteur de stage à partir des ressources du lieu de stage. Ils sont rédigés par l'étudiant et inscrits dans le portfolio.



Certains étudiants pourront être co-tutorés par un responsable pédagogique, pour les stages ne comportant pas d'ergothérapeute. Ils seront accompagnés sur place par un référent autre qu'ergothérapeute et un responsable. Le suivi à distance se fait pour valider les objectifs et les évaluations. L'IFELM a choisi de co-tutorer les étudiants dont c'est le projet et qui soient suffisamment autonomes. Le suivi se fait donc à distance. Les responsables pédagogiques se rendent au sein de la structure pour l'élaboration des objectifs, puis pour assurer les bilans de mi et de fin de stage. Ce système permet d'augmenter l'offre de stage locale et permet aussi la création de postes.

La réalisation de stages à l'étranger est possible, sous réserve de présentation d'un projet motivé et réaliste. La faisabilité du stage est abordée en entretien individuel avec le directeur et les responsables pédagogiques. L'IFELM aide l'étudiant dans ses démarches administratives. Il est éligible, pour les stages en Europe, avec ERASMUS + et pour ceux dans le monde, avec ERASMUS Mundus.

Les étudiants de première année bénéficient en janvier d'un stage supplémentaire d'immersion dans un service de soins. Ils sont affectés dans une unité de soin de l'hôpital la Musse pour observer des soignants, découvrir des patients et se préparer au premier stage de février. L'organisation du stage se fait en accord avec la direction de l'hôpital la Musse et en coordination avec les cadres de santé.

Le Syndicat des Instituts de Formation en Ergothérapie Français (SIFEF) permet les échanges hors région quand l'étudiant en formule la demande. Un outil de gestion national des stages, Ergostage, est utilisé par les étudiants, l'équipe pédagogique, la responsable des stages et les terrains de stage. Le suivi et l'évolution de cet outil est assuré par le SIFEF et coordonné par le directeur de l'IFELM, ce qui positionne l'IFELM favorablement quant aux choix et orientations du développement de cet outil.

Les équipes de l'IFELM augmentent chaque année le nombre de terrains de stage [YP4] par une prospection active. Elles renforcent les liens avec les terrains de stage par des échanges téléphoniques, ou en se déplaçant pour visiter les locaux et rencontrer les responsables et les ergothérapeutes. Elles animent chaque année une journée d'information gratuite pour faciliter l'encadrement des stagiaires et renforcer les liens avec les tuteurs.

## L'EVALUATION

### Examens et contrôle continu

Les dates et les modalités des épreuves de contrôle des connaissances sont fixées par le directeur de l'IFELM après avis de l'ICOGI.

L'évaluation des connaissances est réalisée soit par contrôle semi-semesteriel et semesteriel, soit par un contrôle continu. La validation de plusieurs UE peut être organisée lors d'une même épreuve, les notes correspondant à chaque UE sont alors identifiables.

Le règlement des modalités de contrôle des connaissances est communiqué aux étudiants à la rentrée universitaire pour chaque matière. Les convocations aux examens se font par mail et par voie d'affichage.

Rappel : le nombre de crédits affectés à chaque UE est utilisé comme coefficient pour le calcul des moyennes en fin de chaque semestre.

Les enseignements semesteriels donnent lieu à deux sessions d'examen. La deuxième session concerne les rattrapages des deux semestres précédents, et elle se déroule au plus tard en septembre de l'année universitaire suivante. A la seconde session, l'étudiant est convoqué aux examens correspondants aux UE non acquises du ou des semestre(s) non acquis. Lorsqu'une UE a été présentée aux deux sessions, la deuxième note est retenue.

Lorsque dans une UE un examen pratique est organisé en première session, l'épreuve de seconde session peut être pratique, théorique ou prendre la forme d'un examen oral.

L'absence à un contrôle évaluant les UE entraîne la note zéro sauf en cas de force majeure appréciée par le directeur de l'IFELM. En ce cas, un contrôle de remplacement est organisé avant la fin de l'année scolaire. Dans le cas d'une deuxième absence, l'étudiant est considéré comme n'ayant pas validé l'unité.

### **Validation – Capitalisation – Compensation**

Une UE est acquise dès lors que la moyenne des éléments constitutifs, affectée de leur coefficient, est égale ou supérieure à 10 sur 20. Elle est alors définitivement acquise et capitalisée. Le coefficient d'une UE est égal à la valeur en ECTS de celle-ci.

Par compensation au sein du semestre à condition de ne pas avoir une moyenne à l'UE inférieure à 9 sur 20. Elle est alors définitivement acquise et capitalisée.

Pour les trois années, les UE ouvrant droit à compensation entre elles et dans le respect de la règle édictée ci-dessus sont précisées dans l'arrêté du 5/7/2010.

Une année est validée dès lors que l'étudiant valide chacune des UE qui la composent, ou par compensation entre les UE qui la composent (moyenne des moyennes des UE, affectées de leur coefficient, égale ou supérieure à 10 sur 20).

A défaut de la validation de l'année, un semestre est validé dès lors que l'étudiant valide chacune des UE qui le composent, ou par compensation entre les UE qui le composent (moyenne des moyennes des UE, affectées de leur coefficient, égale ou supérieure à 10 sur 20).

### **Progression – redoublement – mobilité**

Les étudiants qui ont acquis moins de 30 ECTS au cours des semestres 1 et 2 peuvent être autorisés à redoubler.

Les étudiants qui ont obtenu entre 30 et 47 ECTS au cours des semestres 1 et 2 sont admis à redoubler. Le directeur de l'IFELM peut autoriser ces étudiants, après avis de la commission d'attribution des crédits de formation, à suivre quelques UE de l'année supérieure.

Les étudiants qui ont acquis entre 48 et 60 ECTS au cours des semestres 1 et 2 sont admis à passer dans l'année supérieure.

Les étudiants qui ont validé 1 semestre sur les 2 et 18 ECTS sur le second, sont admis à passer dans l'année supérieure.

Les étudiants qui ont validé le semestre 1 et le semestre 2 sont admis dans l'année supérieure.

Les étudiants qui redoublent conservent le bénéfice des ECTS acquis.

Les étudiants admis en année supérieure, sans pour autant avoir validé l'ensemble des UE requises à la validation totale d'une année, sont autorisés à présenter les unités manquantes au cours de leur année de formation.

### 3. LES ARTICULATIONS **TRANSVERSALES**<sup>[YP5]</sup>

La pédagogie mise en place à l'IFELM s'appuie sur différentes modalités transversales afin de développer les compétences des étudiants. Certaines méthodes se sont déployées plus spécifiquement et constituent une réelle plus-value qui singularise l'IFELM au niveau national.

**La simulation** permet de mettre les étudiants en situations se rapprochant de celles rencontrées dans les structures sanitaires et médico-sociales. Elle est par exemple utilisée en troisième année dans le cadre d'une réflexion autour du travail collaboratif en se basant sur les principes du P3I (Plan Intervention Individualisé et interprofessionnel).

Les équipes pédagogiques des trois instituts sont formées à « l'apprentissage par situations simulées : animer une séquence et focus sur la réflexivité » depuis début octobre 2019. Cela permet une meilleure utilisation de la simulation en pédagogie.

**La pédagogie expérientielle** permet aux étudiants de mobiliser des compétences pour en développer de nouvelles. Au début de la 2<sup>ème</sup> année, lors de leur stage les étudiants doivent aller à la rencontre de professionnels de santé ou de travailleurs sociaux pour expérimenter l'entretien semi-directif autour de trois thématiques : la connaissance de leur métier et le travail partenarial avec l'ergothérapeute, la schizophrénie et le développement durable. L'analyse de leurs résultats seront repris lors de travaux au cours de l'année. Cet outil de recherche expérimentale sera abordé lors des enseignements d'initiation à la démarche de recherche en lien avec leur mémoire.

Afin de renforcer l'approche interprofessionnelle des étudiants, une action d'informations et de formations sur une journée auprès des étudiants aides-soignants et les auxiliaires de puériculture est menée par les étudiants de 3<sup>ème</sup> année en ergothérapie sur différents thèmes. Cette journée permet de renforcer les compétences en pédagogie et en éducation thérapeutique des étudiants. Ceci est en lien avec la pédagogie expérientielle.

**Une transversalité** entre plusieurs UE est aussi recherchée afin que les étudiants s'approprient plus facilement les enseignements et le sens donné au travail demandé.

- dans le cadre de l'UE 5.5-S3 « Méthodologie de projet », les étudiants de 2ème année réfléchissent et construisent un projet au regard de la commande d'un professionnel (ergothérapeute ou non).

Ce travail est remis au commanditaire au semestre suivant dans le cadre de l'UE 6.3 S4 pour la promotion 2020 2023 et en début de 3ème année à l'occasion d'une présentation orale pour la promotion 2019 2022, dans le cadre de l'UE 6.4-S5 « Démarche d'évaluation et de conseil, formation et information ».

Cette année les quatre thématiques de projet sont :

Aménagement d'une salle d'accueil/de repos pour les étudiants en situation de handicap au sein de l'université de Cergy-Pontoise

Une réflexion autour du vivre ensemble pour l'aménagement de l'axe principal de la ville de Saint Sébastien de Morsent

Une action pour les journées de la schizophrénie mars 2022 : réflexion autour de la plus-value de l'ergothérapie au sein d'une équipe pluridisciplinaire accompagnant des patients schizophrènes

Le développement Durable au sein de l'institut de formation La Musse : diagnostic sur les représentations et connaissances de l'ensemble des étudiants et des salariés, afin de pouvoir cibler des actions pertinentes

- des échanges en inter promotion sont favorisés et s'effectuent de deux manières :

Les étudiants de 3ème année, à l'issue de leur formation de « Formateurs d'acteurs PRAP » animent une séquence pédagogique auprès d'un tiers de la promotion d'étudiants de 1ère année en ergothérapie sous le couvert d'un vacataire ou responsable pédagogique certifié formateur de formateurs d'acteurs PRAP.

Des étudiants de 3ème année ont été retenus pour présenter un poster scientifique au congrès mondial des ergothérapeutes organisé par la WFOT en 2022 à Paris. Ils présentent la méthodologie de réalisation d'un poster scientifique aux étudiants de première année. Cela renforce les enseignements sur la recherche pour l'ensemble des promotions.

Les étudiants de 2<sup>ème</sup> année participent à deux journées débat/échange avec d'autres étudiants paramédicaux :

sur « quels bilans, quelles approches professionnelles à partir de cas clinique » avec les étudiants de 2<sup>ème</sup> année en Masso-kinésithérapie de l'IFLM

sur « les transmissions, quels intérêts à échanger des informations ? » avec les étudiants de IFAS et IFAP d'Évreux à partir de situations vécues en stage.

En 2022, il est envisagé de renouveler l'expérience d'un travail collaboratif entre les étudiants en soins infirmiers, kinésithérapie et ergothérapie. Il s'agirait de favoriser les échanges des étudiants entre les différentes formations paramédicales, de décliner les activités et les modalités d'organisation et d'intervention de ces trois professionnels, d'intégrer les conditions de collaboration et de coopération entre eux et de réfléchir sur le travail collaboratif entre ces trois thérapeutes.

### ***La recherche***

Les enseignements sur les méthodes et outils de la recherche sont abordés dès la première année avec la participation d'un enseignant chercheur de l'Université de Rouen. Les ponts avec la recherche sont effectués dans les domaines de la sociologie, de la psychologie, du handicap et ce afin de contextualiser au plus tôt les enseignements du semestre 1.

Toutes les présentations écrites et orales des étudiants doivent comporter des références et des éléments de bibliographie.

En 2<sup>ème</sup> année les étudiants s'initient à la recherche avec la participation d'un enseignant chercheur de l'Université de Rouen.

Dès le début du semestre 4 il est demandé à chaque étudiant d'anticiper ces enseignements par une « note d'étape préliminaire » en choisissant une thématique : écrit d'une page avec un questionnaire. Les étudiants participent à des tables rondes avec les responsables pédagogiques afin d'échanger sur leurs thématiques et leurs avancées dans la réflexion.

A partir d'une lecture critique et l'étude d'articles scientifiques, chaque étudiant présente son cheminement pour aboutir à une question de départ sur une thématique de son choix dans un dossier écrit (prémices du travail d'initiation à la recherche de fin d'études). Chacun le présente à l'oral devant un jury composé d'un ergothérapeute et d'un responsable pédagogique.

Parallèlement les enseignements d'anglais professionnel viennent en appui à la recherche.

Chaque année, l'IFELM propose à chaque étudiant de participer à un congrès ou à une journée pratique.

En troisième année, la recherche est un travail de longue haleine. Elle occupe plusieurs UE (UE 5.4 S5 et S6, UE 6.5-S6). Elle est aussi présente de manière indirecte dans d'autres UE, comme l'anglais et les travaux demandés en santé publique ou l'éducation thérapeutique du patient.

### ***La science de l'occupation***

La science de l'occupation est abordée dès la première année de formation. Un module de formation, issu du groupe de réflexion ENOTHE, est enseigné aux étudiants. Ce module est actuellement en développement dans la plupart des Instituts Français. Le processus d'intervention en ergothérapie est largement abordé et développé dans la philosophie des approches TOP DOWN ou personne-centrée ou encore centrées sur les occupations. Des TD de réflexion sur des cas cliniques et des articles ou des témoignages permettent aux étudiants de s'approprier ces concepts.

Enfin des personnalités de renom qui sont à l'origine de la traduction et de l'implantation de la science de l'occupation pour l'ergothérapie sur le territoire national font partie des enseignants vacataires de l'IFELM.

Cette approche se poursuit en deuxième année de formation. Au semestre 3, les étudiants travaillent et questionnent le concept de l'occupation au travers d'une routine occupationnelle qu'ils expérimentent au quotidien et confrontent leur vécu et analyses à des articles scientifiques. Ils poursuivent ce travail au semestre 4 en projetant en tant que professionnel accompagnant une personne ayant des restrictions occupationnelles. De même, au semestre 4, un temps fort avec des professionnels ayant pensé leur pratique en lien avec la science de l'occupation ; ces professionnels présenteront leur démarche.

Il est prévu en 3ème année de développer les travaux d'étudiants sur la science de l'occupation au travers des vignettes cliniques et de l'unité optionnelle ou encore en l'intégrant par exemple aux enseignements concernant la Santé Publique, Santé et sécurité au travail et éthique.

### ***Les modèles conceptuels***

Pour les étudiants de première année, les modèles de pratiques en ergothérapie sont développés dès le semestre 2 avec des enseignements théoriques et des TD sur des cas cliniques.

Des liens sont faits entre le S2 S3 et S4 sur l'appropriation des modèles

Modèle de l'Occupation Humaine (M O H) : mise en situation lors d'analyse d'activités cuisine au S3 et travail sur l'entretien et le recueil d'information au S4

KAWA (Modèle de la rivière) : application du modèle lors de l'UE de méthodologie de projet au S3 et travail sur la conférence du Dr IWAMA en anglais professionnel.

Ce travail se poursuit en 3ème année toujours à partir de vignettes cliniques.

### ***Les outils d'évaluation issus des modèles conceptuels***

Les étudiants de première année peuvent expérimenter l'utilisation des outils d'évaluation comme la mesure canadienne du rendement occupationnelle (M C R O) ou la mesure de la qualité environnementale au cours de mise en situation avec des patients experts.

La poursuite de ce travail est assurée en deuxième année pour le M O H et le Mohost grâce au concours de comédiens santé.

### ***Le Diagnostic en Ergothérapie***

L'enseignement et la formation à la rédaction du diagnostic en ergothérapie est débuté dès la première année à partir des observations réalisées auprès de patients experts. Ces travaux de diagnostics sont ensuite systématiquement repris et poursuivis en semestre 3 et 4 à partir de cas cliniques rencontrés en stage. La poursuite de ce travail est effectuée en troisième année.

### ***Le développement durable en ergothérapie***

Les étudiants de 2ème année au cours de leur S3, bénéficient d'une sensibilisation au changement climatique via l'atelier « la fresque du climat ». En lien avec l'UE 3.4 « Modèles d'analyse de l'activité » ils font l'analyse de durabilité de l'occupation « prendre son repas ».



Neuf étudiants au sein de l'UE 5.3 S3 « méthodologie de projet », réalisent un diagnostic sur les représentations des usagers de l'IFLM sur le développement durable. Lors du semestre 4 ils présentent leurs résultats et proposent des actions.

Il est offert aux étudiants de 3ème année une séquence pédagogique de 5 jours en unité optionnelle autour de la réflexion « avoir une pratique durable ». Cet enseignement s'inspire des travaux réalisés par le Réseau Développement Durable en Ergothérapie (R2DE).

A l'occasion de la semaine européenne du développement durable, le R2DE et l'UNAE s'associe pour proposer un challenge à l'échelle nationale « Challenge Durabl'Ergo ». A ce jour 5 étudiants de 3ème année et une responsable pédagogique participent aux 42 défis soumis.

### ***La Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP)***

Le secteur sanitaire et médico-social est un secteur très accidentogène en termes de troubles musculo-squelettiques (TMS). Un partenariat a été mis en place en 2016 entre l'ANFE (Association Nationale Française des Ergothérapeutes), le SIFEF (Syndicat des Instituts de Formation en Ergothérapie Français et l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) afin de former les étudiants en ergothérapie à la démarche de prévention des TMS dans l'entreprise.

Cet enseignement s'articule autour de deux axes de formations :

**Acteur :** en première année, les étudiants reçoivent les enseignements des deux premières journées. Celles-ci sont assurées par les étudiants de 3ème année certifiés Formateurs d'acteurs PRAP. A l'issue de ces deux premières journées, les étudiants sont invités à mettre en application leurs compétences dans ce domaine lors de leur stage du semestre 3. Un travail de reprise est assuré lors de la 3ème journée, qui se déroule en 2ème année. Tous les étudiants sont formés acteurs PRAP

**Formateur d'acteur :** d'une durée de 5 jours, elle est répartie en deux sessions d'enseignements :

Une première de 3 jours, où les étudiants de 3ème année en ergothérapie sont formés sur 3 domaines de compétences (DC).

Elaborer un projet de formation-action PRAP intégré à la démarche de prévention de l'entreprise ou de l'établissement (DC1)

Réaliser une démarche PRAP dans le cadre d'une formation-action des salariés (DC2)

Organiser, animer et évaluer une formation-action des salariés à la PRAP (DC3)

Et une seconde de 2 jours, où sont restituées les épreuves certificatives de l'INRS.

Entre ces deux temps, un travail intersession sur les trois domaines de compétences est demandé. Dans le cadre de celui-ci, un partenariat est mis en place avec l'Hôpital La Musse (et potentiellement avec une autre structure sanitaire ou médico-social) afin que les étudiants puissent réaliser le travail du DC1 et DC2.

Les étudiants, qui obtiennent la certification, forment leurs collègues de 1ère année en tant qu'acteur PRAP.

#### **4. PARTENARIATS**

En plus des enseignements réalisés par les responsables pédagogiques et le directeur de l'IFELM, de nombreux enseignants vacataires sont sollicités. Ils viennent pour certains de l'hôpital La Musse, mais beaucoup sont de la région Normandie, ce qui permet une meilleure connaissance de l'attractivité territoriale de l'IFELM. Quelques-uns sont hors région. Certains viennent de l'étranger (Suisse, Canada...).

Ce sont des médecins, des universitaires, des cadres de santé, des ergothérapeutes, des masseurs-kinésithérapeutes, des rééducateurs, des psychologues, des ergonomes, des infirmiers, des responsables d'associations, des animateurs... et d'autres professionnels d'autres corps de métiers.

Ces participations d'intervenants extérieurs à l'IFELM l'amènent à renforcer chaque année son réseau de partenaires et à le formaliser. Les vacataires travaillent sous contrat et une très grande majorité renouvelle ce contrat depuis l'ouverture de l'institut.

Plus largement, l'IFELM conventionne aussi avec des organismes. En priorité, le partenariat avec l'hôpital La Musse a permis dès le début de s'appuyer sur des expertises de proximité.

Plus à distance, l'IFELM sollicite des associations comme la Ronce, l'APJH, l'Arche au Buis Morsent, les ESAT de Saint Sébastien de Navarre et de Saint André, Handisport, le centre Paul CORTEVILLE et ses chiens guides d'aveugles, l'Association les fontaines, Université Cergy Pontoise...

Des liens étroits sont tissés avec la commune de Saint Sébastien de Morsent qui met à disposition de l'IFELM des locaux mais aussi propose des échanges pédagogiques. Il en est

de même avec la ville d'Evreux et plus largement avec l'agglomération Evreux portes de Normandie et le CCAS d'Évreux.

Un partenariat dès l'ouverture avec le CFA d'Evreux permet d'assurer des TD de menuiserie encadrés par un professionnel, dans un cadre sécurisé et adapté avec un matériel haut de gamme. D'autres existent avec des enseignants de lycée, pour l'anglais par exemple, mais aussi avec ceux de l'université de Rouen (STAPS, SV, ESPE...) avec qui une convention est signée et reconduite chaque année depuis l'ouverture.

La proximité des instituts de formation facilite les échanges. C'est le cas avec l'IFMK La Musse, mais plus à distance, avec l'IFSI, le CESU 27 (AFGSU) et plus récemment avec l'IFAS/IFAP d'Evreux, validant la volonté de l'IFELM de travailler en interprofessionnalité.

## 5. QUALITE

Plusieurs outils internes sont utilisés afin d'apprécier la réussite de ce projet pédagogique, en lien avec les processus qualité obligatoires et non obligatoires, pour lesquels nous nous sommes engagés.

A chaque fin de semestre, les responsables pédagogiques réalisent une enquête qualitative sur les enseignements. Ils tiennent compte des réponses des étudiants pour préparer l'année suivante.

A chaque fin de cursus, le directeur de l'IFELM réalise une enquête de suivi des étudiants pour étudier l'insérabilité et le devenir des nouveaux professionnels. Il en tire des enseignements qui lui permettent d'ajuster les objectifs de l'institut.

Des réunions par institut et inter instituts se font régulièrement pour coordonner l'enseignement, élaborer les projets, évaluer et apporter des réajustements permanents sur les différents aspects de la formation.

Des formations collectives (exemple : méthodologie de recherche pour l'équipe pédagogique en 2015) et individuelles permettent une mise à niveau des responsables pédagogiques.

Depuis l'ouverture de l'IFELM, la grille d'évaluation recommandée par l'ARS est utilisée. Des autoévaluations réalisées à partir de ces grilles ont été régulièrement réalisées en 2013, 2015, 2018 et 2019. Elles offrent à l'institut des perspectives d'amélioration.

L'IFELM poursuit son processus de certification en préparant la Certification selon le Référentiel National Qualité (RNQ) Qualiopi pour les formations Professionnelles.

En effet, au 1er Janvier 2022, nous devons apporter la preuve que nous dispensons des prestations de qualité en présentant la preuve que nous sommes entrés dans la démarche, avec in fine une certification. Cela, sur la base d'un référentiel unique : le RNQ. À charge pour les financeurs d'exiger des prestataires la détention d'une certification attestant du respect du référentiel RNQ - QUALIOPI.

Pour accompagner l'aide au financement d'une partie des frais de scolarité, des dossiers pour Pôle Emploi ont été réalisés. Les IFLM ont reçu l'habilitation à KAIROS.

L'IFELM est entré, dès l'été 2018, dans la démarche Datadock. Celle-ci est validée, sachant que les établissements La Musse ayant le même numéro de formation continue, la certification doit être réalisée conjointement avec l'IFMK La Musse et le service formation continue de l'hôpital.

Enfin, depuis l'année dernière, l'IFLM a déposé un dossier qualité à la World Federation of Occupational Therapists (WFOT) qui a notamment pour mission d'approuver, via son programme d'éducation, les programmes de formation initiale dispensés dans chaque pays membres. La WFOT a rédigé un process pour réaliser cette approbation, via l'ANFE, dans lequel nous nous sommes engagés.

Nous avons été approuvés, ce qui nous permettras de participer aux programmes d'échanges internationaux mais aussi de réaliser plus facilement des stages à l'étranger et de faciliter la mobilité professionnelle des ergothérapeutes qui auront été formés au sein de l'Institut de Formation La Musse et enfin de renforcer l'image de l'institut.

## CONCLUSION

La dynamique impulsée par l'équipe de l'Institut de Formation en Ergothérapie La Musse en lien avec tous ses collaborateurs se poursuit et l'accueil de cette neuvième promotion permet à l'IFELM de maintenir la continuité pédagogique, la qualité de ses enseignements et son équilibre.

En effet, l'actualité pousse l'IFELM à avancer toujours plus vite. Ainsi, la réforme du bac, la loi « orientation et réussite des étudiants » a modifié en profondeur l'accès aux études supérieures pour faire une place centrale à l'information et à l'orientation active, au dialogue entre lycée et instituts supérieurs, au projet des étudiants, à la personnalisation des parcours, ceci étant complexifié par le contexte sanitaire.

En parallèle, l'universitarisation des formations de santé se poursuit et nous nous y sommes engagés. L'expérimentation proposée par l'Université de Rouen n'a pas été acceptée par les ministères de l'enseignement supérieur et de la santé. De fait un nouveau projet de double cursus est en construction, directement porté par l'Université de Rouen.

Ils auront à l'issue en plus du diplôme d'état, une licence (au lieu du grade licence) qui permettrait aux volontaires de poursuivre directement en Master (en cours de création).

Par ailleurs, le ministère de la santé, via la DGOS vient de nous solliciter pour entamer la réingénierie de notre programme avec application possible à la rentrée 2022.

## ANNEXES

### CALENDRIER 2021 – 2022

#### Semestre 1 (E1) Semestre 3 (E2) semestre 5 (E3)

6/9/2021	Rentrée des Etudiants de première année (E1 K1 A1)
6/9 au 29/10	Cours magistraux (CM) et (TD)
2/11 au 5/11	temps de travail personnel
8/11 au 17/12	Cours magistraux (CM) et (T D)
20/12 au 31/12	Période de Noël (1 semaine vacances 1 semaine temps de travail personnel)
3/01 au 28/01/2022	Cours magistraux (CM) et (TD) (immersion soins, évaluation)
1/9/2021	Rentrée des Etudiants de deuxième année (E2)
1/9 au 27/10	Stage des E2
25/10 au 30/10	Vacances
2/11 au 17/12	Cours magistraux (CM) et (TD)
20/12 au 24/12	Vacances de Noël
27/12 au 31/12	Travail personnel
3/01 au 28/01/2022	Cours magistraux (CM), (TD) et évaluations
1/9/2021	Rentrée des Etudiants de troisième année (E3)
1/9 au 22/10	Cours magistraux (CM TD évaluations)
25/10 au 17/12	Stage des E3
20/12 au 31/12	Vacances de Noël
3/01 au 28/01/2022	Cours magistraux (CM TD évaluations)
31/08/2021	CAC 2 <sup>ème</sup> session (stages)
20/10/2021	Instance compétente pour les orientations générales de l'Institut (ICOGI)
16/09/2021	JADE 2 <sup>ème</sup> session

Semestre 2 (E1) Semestre 4 (E2) semestre 6 (E3)

31/1 au 25/2/2022	Stage E1
28/02 au 4/03	Vacances E1
7/3 au 30/4	Cours magistraux (CM) et (TD)
11/04 au 15/04	temps de travail personnel
19/04 au 24/6	Cours magistraux (CM) et (TD) (évaluations)
31/1 au 11/2/2022	Cours magistraux (CM) et (TD)
14/2 au 18/2	Temps de travail personnel
21/2 au 15/4	Cours magistraux (CM) et (TD)
19/04 au 22/04	Vacances E2
25/04 au 17/6	Stage E2
20/6 au 24/6	Cours magistraux CM, TD et évaluations
<b>31/1 au 25/2/2022</b>	<b>Cours magistraux (CM) et (TD)</b>
<b>28/2 au 22/4</b>	<b>Stage E3</b>
<b>25/4 au 29/4</b>	<b>Temps travail personnel</b>
<b>2/5 au 24/6</b>	<b>Cours magistraux (CM) et (TD)</b>
25/2/2022	Portes ouvertes IFLM
25/2/2022	CAC S1 S3 S5
18/5/2022	CAC 150
22/6/2022	JADE
30/6/2022	CAC S2 S4
4/7/2022	rattrapages S1 S2 S3 S4
7/7/2022	CAC 2 <sup>ème</sup> session
30/8/2022	CAC rattrapage stages
21/09/2022	JADE 2 <sup>ème</sup> session

## TERRAINS DE STAGE

Nombre	Discipline	Etablissement	CP_Service	Ville_du_service
1	LVIE	MAS LES CAMPANULES	08260	AUVILLERS LES FORGES
2	LVIE	SESSD APF	14000	CAEN
3	SSR	EPMS DU CHÂTEAU DE VAUX	14470	GRAYE SUR MER
4	LVIE	CABINET D'ERGOTHERAPIE EMMA EL KAMASH	25200	MONTBELIARD
5	LVIE	SESSD APF	27032	EVREUX
6	SSR	HOPITAL DE VERNEUIL SUR AVRE	27130	VERNEUIL SUR AVRE
7	PSY	ETABLISSEMENTS FEDERATION APAJH DE L'EURE	27180	ST SEBASTIEN DE MORSENT
8	LVIE	L'ADAPT EURE	27220	ST ANDRE DE L'EURE
9	LVIE	CABINET PERRINE COLMARD	27300	BERNAY
10	LVIE	CABINET D'ERGOTHERAPIE EMMA LEFEVRE	27340	PONT DE L'ARCHE
11	LVIE	CABINET LIBERAL SCOL'ERGO	27340	PONT DE L'ARCHE
12	SSR	CHI ELBEUF-LOUVIERS-VAL DE REUIL	27400	LOUVIERS
13	LVIE	KORIAN L'ERMITAGE	27400	LOUVIERS
14	SSR	CLINIQUE DU VALLON FLEURI	27670	ST OUEN DU TILLEUL
15	SSR	HÔPITAL SAINT JACQUES	27705	LES ANDELYS CEDEX
16	LVIE	SSIAD ADMR DES 6 CANTONS	27930	GRAVIGNY
17	PSY	CLINIQUE PSYCHIATRIQUE DE LA BORDE - CLINIQUE COUR-CHEVERNY	41700	COUR CHEVERNY
18	PSY	CHS BLAIN	44130	BLAIN
19	SSR	HOPITAL YOLAINE DE KEPPEL	49170	ST GEORGES SUR LOIRE
20	LVIE	CABINET LIBÉRAL	50000	ST LO
21	LVIE	FONDATION BON SAUVEUR	50360	PICAUVILLE
22	LVIE	FOYER DE L'ESPERANCE	50700	VALOGNES
23	SSR	HÔPITAL MARITIME DE ZUYDCOOTE	59123	ZUYDCOOTE
24	PSY	EPSM LILLE MÉTROPOLE	59790	RONCHIN
25	LVIE	CABINET D'ERGOTHERAPIE MARLÈNE PAUGAM	60600	CLERMONT
26	LVIE	CENTRE LUCIEN OZIOL - ASSOCIATION LE CLOS DU NID DE L'OISEAU	60660	CIRES LES MELLO
27	PSY	CENTRE HOSPITALIER LENS	62210	AVION
28	LVIE	RESIDENCE DU CHATEAU MICHEL	76200	DIEPPE
29	LVIE	CH DIEPPE	76202	DIEPPE
30	LVIE	EHPAD DE GOURNAY EN BRAY	76220	GOURNAY EN BRAY
31	LVIE	SAS LA BOISERAIE	76230	BOIS GUILLAUME
32	SSR	CHU DE ROUEN	76230	BOIS GUILLAUME
33	PSY	L'ADAPT SEINE MARITIME	76240	BONSECOURS



34	SSR	CH DU BOIS PETIT	76301	SOTTEVILLE LES ROUEN
35	PSY	CENTRE HOSPITALIER DU ROUVRAY	76301	SOTTEVILLE LES ROUEN
36	PSY	CENTRE HOSPITALIER DU ROUVRAY	76301	SOTTEVILLE LES ROUEN
37	LVIE	EHPAD LECALLIER LERICHE	76320	CAUDEBEC LES ELBEUF
38	LVIE	CABINET D'ERGOTHERAPIE MARION PANNEKOUCKE	76510	ST NICOLAS D ALIERMONT
39	LVIE	RESIDENCE APF JEAN MARIE BARBIER	76620	LE HAVRE
40	SSR	CLINIQUE DU PETIT COLMOULINS	76700	HARFLEUR
41	SSR	CENTRE DE REÉDUCATION DE COUBERT	77170	COUBERT
42	PSY	CH TEOPHILE ROUSSEL	78360	MONTESSON
43	SSR	CH DE PLAISIR	78370	PLAISIR
44	SSR	FONDATION MALLET PMPR DE RICHEBOURG	78550	RICHEBOURG
45	SSR	CLINIQUE DU CHÂTEAU DE GOUSSONVILLE	78930	GOUSSONVILLE
46	LVIE	EHPAD ORPEA SAINT FURSY	80200	PERONNE
47	SSR	CSSR VILLA NOTRE DAME	85606	ST GILLES CROIX DE VIE
48	LVIE	CENTRE HOSPITALIER DU TONNERROIS	89700	TONNERRE
49	SSR	CABINET ERGO'LIB	95420	MAGNY EN VEXIN
50	SSR	HOPITAL VILLIERS SAINT DENIS - LA RENAISSANCE SANITAIRE	02310	VILLIERS ST DENIS
51	SSR	CH DE SAINT QUENTIN	02321	ST QUENTIN
52	SSR	CRRF JACQUES FICHEUX	02410	ST GOBAIN
53	LVIE	PSMS LA COURTE ECHELLE	03100	LAVAUTL SAINT ANNE
54	LVIE	CABINET LIBERAL TOULOUSE MÉLANIE	03100	MONTLUCON
55	PSY	CH DE MONTLUCON	03113	MONTLUCON
56	LVIE	ASSOCIATION GERIATRIQUE BONNE DONNE	05260	ST JEAN ST NICOLAS
57	LVIE	CABINET LIBERAL SYLVAIN THAMIÉ	06000	NICE
58	PSY	HOPITAL SAINT MARIE	06009	NICE CEDEX 1
59	LVIE	SAVS SAMSAH - APF	06100	NICE
60	LVIE	EEAP HENRI GERMAIN	06200	NICE
61	SSR	CABINET LIBÉRAL BENOÎT CARLINO	06300	NICE
62	SSR	ETS DE READAPTATION DES ARDENNES	08011	CHARLEVILLE MEZIERES
63	PSY	EPSM AUBE - CLINIQUE PSYCHIATRIQUE DE L'AUBE	10000	TROYES
64	SSR	CRF PASTEUR	10000	TROYES
65	PSY	USSAP (UNION SANITAIRE & SOCIALE AUDE PYRENNÉES)	11300	LIMOUX
66	PSY	USSAP (UNION SANITAIRE & SOCIALE AUDE PYRENNÉES)	11300	LIMOUX
67	PSY	USSAP (UNION SANITAIRE & SOCIALE AUDE PYRENNÉES)	11300	LIMOUX
68	SSR	CHU DE CAEN	14000	CAEN
69	SSR	CLINIQUE KORIAN BROCELIANDE	14000	CAEN

70	LVIE	SAVS SAMSAH APF	14123	IFS
71	SSR	KORIAN COTE NORMANDE	14123	IFS
72	SSR	SSR	14130	PONT L'EVEQUE
73	SSR	CH DE PONT L'ÉVÊQUE	14130	PONT L'EVEQUE
74	LVIE	EHPAD KORIAN THALATTA	14150	OUISTREHAM
75	LVIE	EHPAD RESIDENCE ASIALYS	14200	HEROUVILLE ST CLAIR
76	SSR	CMPR LA CLAIRIERE	14200	HEROUVILLE ST CLAIR
77	SSR	IEM APF F. XAVIER FAVALA	14200	HEROUVILLE ST CLAIR
78	SSR	IMPR DU BOIS DE LEBISEY	14200	HEROUVILLE ST CLAIR
79	SSR	CH AUNAY - POLE DE RÉÉDUCATION NEUROLOGIQUE	14260	AUNAY SUR ODON
80	SSR	CENTRE LE MANOIR D'APRIGNY	14400	BAYEUX
81	PSY	ETABLISSEMENT HOSPITALIER DU BESSIN	14400	BAYEUX
82	LVIE	HOPITAL DE VIRE	14500	VIRE
83	SSR	CH DE FALAISE	14700	FALAISE
84	SSR	CRF DE DEAUVILLE	14800	DEAUVILLE
85	SSR	CH DE SAINTES	17100	SAINTE
86	LVIE	EHPAD RESIDENCE L'OEILLET DES PINS	17110	ST GEORGES DE DIDONNE
87	PSY	CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND	18000	BOURGES
88	LVIE	SAVS - SAMSAH APF FRANCE HANDICAP	18000	BOURGES
89	SSR	CH DE VIERZON	18100	VIERZON
90	LVIE	FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE APF	18190	CHATEAUNEUF SUR CHER
91	PSY	UMD PLOUGUERNEVEL	22110	PLOUGUERNEVEL
92	PSY	CH DE PLOUGUERNEVEL	22110	PLOUGUERNEVEL
93	LVIE	CHI HAUTE COMTÉ	25300	PONTARLIER
94	SSR	ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ DE QUINGEY	25440	QUINGEY
95	SSR	ADAPT CMPR LES BAUMES	26003	VALENCE
96	PSY	CHS NAVARRE D'EVREUX	27000	EVREUX
97	PSY	L'ADAPT EURE	27000	EVREUX
98	PSY	NOUVEL HOPITAL DE NAVARRE	27000	EVREUX
99	LVIE	HOME DOMINIQUE	27000	EVREUX
100	LVIE	RESIDENCE FRANCOIS MOREL APF	27000	EVREUX
101	LVIE	CHI EURE SEINE	27015	EVREUX
102	PSY	NOUVEL HOPITAL DE NAVARRE	27022	EVREUX CEDEX
103	LVIE	MDPH	27032	EVREUX
104	LVIE	SAD APF 27	27032	EVREUX CEDEX
105	SSR	HOPITAL LOCAL DU NEUBOURG	27110	LE NEUBOURG

106	LVIE	FOYER ANNIE SOLANGE	27160	BRETEUIL
107	LVIE	ASSOCIATION JULES LEDEIN	27160	CONDE SUR ITON
108	PSY	ETABLISSEMENTS FEDERATION APAJH DE L'EURE	27180	ST SEBASTIEN DE MORSENT
109	LVIE	ADEMIMC - FOYER LE BUIS MORSENT	27180	ST SEBASTIEN DE MORSENT
110	LVIE	SAMSAH LA MUSSE	27180	ST SEBASTIEN DE MORSENT
111	SSR	HOPITAL LA MUSSE	27180	ST SEBASTIEN DE MORSENT
112	PSY	CLINIQUE DES PORTES DE L'EURE	27200	VERNON
113	LVIE	KORIAN LES NYMPHEAS BLEUS	27200	VERNON
114	LVIE	IEM LA SOURCE	27201	VERNON CEDEX
115	LVIE	RESIDENCE LE BOIS LA ROSE	27220	ST ANDRE DE L'EURE
116	SSR	CSSR L'ADAPT - HAUTE NORMANDIE SECTEUR ADULTES	27220	ST ANDRE DE L'EURE
117	LVIE	HOME NATHALIE	27240	GOUVILLE
118	LVIE	CABINET D'ERGOTHERAPIE LOUISON LEBOUTET	27300	BERNAY
119	LVIE	CH DE BERNAY	27303	BERNAY CEDEX
120	LVIE	RÉSIDENCE LE BOSGUERARD	27370	ST PIERRE DU BOSGUERARD
121	SSR	CLINIQUE LA LOVIERE	27400	LOUVIERS
122	PSY	CMPP ALFRED BINET	27500	PONT AUDEMER
123	LVIE	ASSOCIATION L'AGORA	27550	NASSANDRES
124	LVIE	CABINET D'ERGOTHERAPIE PAULINE LOUVET	27630	ECOS
125	LVIE	CH ST JACQUES	27700	LES ANDELYS
126	LVIE	LES RIVES D'OR - EHPAD ORPEA	27750	LA COUTURE BOUSSEY
127	LVIE	EHPAD JARDIN DE L'ANDELLE	27910	PERRIERS SUR ANDELLE
128	LVIE	SESSD - APF	27930	GUICHAINVILLE
129	LVIE	MAISON DÉPARTEMENTALE DE L'AUTONOMIE D'EURE-ET-LOIR	28000	CHARTRES
130	LVIE	SESSD APF	28000	CHARTRES
131	SSR	HÔPITAL VICTOR JOUSSELIN	28100	DREUX CEDEX
132	PSY	HÔPITAL VICTOR JOUSSELIN	28107	DREUX CEDEX
133	SSR	C.R.F. BEAUROUVRE	28120	ILLIERS COMBRAY
134	LVIE	ERGO'LIB 28	28170	TREMBLAY LES VILLAGES
135	SSR	CENTRE HOSPITALIER EDMOND MORCHOISNE	28240	LA LOUPE
136	LVIE	CABINET D'ERGOTHERAPIE EMILIE PECOLO	28500	CHERISY
137	PSY	CENTRE HOSPITALIER HENRI EY	28630	MORANCEZ
138	PSY	CENTRE HOSPITALIER HENRI EY	28800	BONNEVAL
139	SSR	CH DE CORNOUAILLE	29107	QUIMPER
140	PSY	CLINIQUE KERFRIDEN	29150	CHATEAULIN
141	LVIE	SSIAD DES AMITIES D'ARMOR	29490	GUIPAVAS

142	LVIE	CH DU PAYS DE MORLAIX	29640	PLOUGONVEN
143	PSY	CHRU DE BREST - SESSAD AUTISME	29820	BOHARS
144	LVIE	CHRU DE BREST - HÔPITAL MORVAN	29820	GUILERS
145	SSR	INSTITUT ARAMAV	30900	NIMES
146	SSR	CLINIQUE DE VERDAICH	31550	GAILLAC TOULZA
147	PSY	CLINIQUE DE L'ESPÉRANCE	35000	RENNES
148	SSR	POLE SAINT HELIER	35043	RENNES
149	SSR	CH DE LA TOUR BLANCHE	36100	ISSOUDUN
150	SSR	IME LES TILLEULS	37170	CHAMBRAY LES TOURS
151	SSR	CRF CLOS ST VICTOR	37304	JOUE LES TOURS
152	SSR	UEROS DE FONTENAILLES	37370	BEAUMONT LOUESTAULT
153	LVIE	EHPAD MAISONNEE SAINT FRANCOIS	41000	BLOIS
154	SSR	CENTRE HOSPITALIER DE BLOIS	41000	BLOIS
155	LVIE	FEDERATION ADMR	41200	ROMORANTIN-LANTHENAY
156	SSR	SSR LA MÉNAUDIÈRE	41401	MONTRICHARD cedex
157	PSY	CLINIQUE PSYCHIATRIQUE DE LA BORDE	41700	COUR CHEVERNY
158	LVIE	CABINET D'ERGOTHERAPIE MARICA GUILLAUMAT	41700	COUR CHEVERNY
159	SSR	CHU DE NANTES	44000	NANTES
160	SSR	CHU DE NANTES	44093	NANTES cedex 1
161	LVIE	IEM APAJM LA DURANDIERE	44100	NANTES
162	LVIE	EHPAD LA LANDE SAINT MARTIN	44115	HAUTE GOULAIN
163	SSR	LES HAUTS THEBAUDIÈRES	44122	VERTOU
164	PSY	CHS BLAIN	44146	CHATEAUBRIAND
165	SSR	CH DE CHATEAUBRIAND	44160	STE ANNE SUR BRIVET
166	LVIE	CABINET LIBERAL OCEANE FOLLIET	44160	STE ANNE SUR BRIVET
167	LVIE	IEM LA BUISSONNIÈRE	44243	LA CHAPELLE SUR ERDRE
168	LVIE	CH DE SAVENAY	44260	SAVENAY
169	LVIE	IEM LA MARRIERE	44319	NANTES 3
170	SSR	LA BARONNAIS	44342	BOUGUENAI
171	PSY	CLINIQUE LA BRIERE	44351	GUERANDE
172	SSR	CENTRE MARIN DE PEN-BRON	44356	LA TURBALLE
173	LVIE	CABINET LIBERAL ERGO NAONED	44360	VIGNEUX DE BRETAGNE
174	LVIE	CABINET LIBERAL CLAIRE DELAVY	44400	REZE
175	LVIE	APAJH 44	44400	REZE
176	LVIE	EHPAD MAISON SAINT CHARLES	44780	MISSILLAC
177	SSR	CMPR L'ADAPT LOIRET	45200	AMILLY

178	LVIE	CABINET D'ERGOTHÉRAPIE SOPHIE LEBLANC	45210	NARGIS
179	LVIE	EHPAD LES JARDINS DE LA LOIRE	45420	BONNY SUR LOIRE
180	LVIE	HANDICAP ANJOU	49017	ANGERS
181	SSR	ASSOCIATION LES CAPUCINS - SSR PÉDIATRIE	49103	ANGERS
182	LVIE	APF D'ANJOU	49124	ST BARTHELEMY D'ANJOU
183	SSR	IME LA GUIBEDIÈRE	49800	TRELAZE
184	SSR	CHU ANGERS	49933	ANGERS CEDEX 09
185	SSR	CH AVRANCHES - GRANVILLE	50300	AVRANCHES
186	SSR	CRRF KORIAN L'ESTRAN	50340	SIOUVILLE HAGUE
187	LVIE	CABINET D'ERGOTHERAPIE AURELIE CLEREMBAUX	50400	GRANVILLE
188	SSR	CRRF LE NORMANDY	50406	GRANVILLE
189	SSR	HOPITAL DE CARENTAN	50500	CARENTAN
190	LVIE	CABINET D'ERGOTHERAPIE LOIC CORDIER	51170	FISMES
191	LVIE	HOPITAL D'EVRON	53600	EVRON
192	PSY	CENTRE DE POST-CURE	56190	BILLIERS
193	SSR	CENTRE DE KERPAPE	56275	PLOEMEUR
194	PSY	CHS DE SARREGUEMINES	57212	SARREGUEMINES
195	SSR	CRF PASORI	58200	COSNE SUR LOIRE
196	SSR	CHRU	59037	LILLE
197	LVIE	CABINET LIBERAL SANDRINE ROMBAUT	59221	BAUVIN
198	SSR	HOPITAL DEPARTEMENTAL FELLERIES-LIESSIES	59740	FELLERIES
199	SSR	CRF ST-LAZARE	60000	BEAUVAIS
200	SSR	IME FRANCE RAPHAËLLE FLEURY	60000	BEAUVAIS
201	LVIE	SESSAD APF CREIL	60100	CREIL
202	SSR	INSTITUT MÉDICALE DE BRETEUIL	60120	BRETEUIL
203	SSR	CRF LEOPOLD BELLAN	60240	CHAUMONT EN VEXIN
204	SSR	CMPR BOIS LARRIS	60260	LAMORLAYE
205	SSR	CENTRE DE READAPTATION ALPHONSE DE ROTHSCHILD (CRAR)	60500	CHANTILLY
206	PSY	CHI	60600	BREUIL LE SEC
207	PSY	CHI	60607	CLERMONT
208	SSR	CRF LE BELLOY	60860	ST OMER EN CHAUSSEE
209	PSY	CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE DE L'ORNE	61014	ALENCON
210	PSY	CH JACQUES MONOD	61100	FLERS
211	LVIE	CH JACQUES MONOD	61100	FLERS
212	SSR	CMPR LA CLAIRIÈRE	61101	FLERS CEDEX
213	SSR	CMPR	61140	BAGNOLES DE L'ORNE

214	SSR	SSR LE PARC	61140	BAGNOLES DE L'ORNE
215	LVIE	L'OREE DES BOIS	61140	LA CHAPELLE D ANDAINE
216	LVIE	CENTRE HOSPITALIER	61400	MORTAGNE AU PERCHE
217	LVIE	IEM LA FORET	61440	ST ANDRE DE MESSEI
218	SSR	CMPR LA CLAIRIERE	61600	LA FERTE MACE
219	PSY	CENTRE DE PSYCHOTHERAPIE LES MARONNIERS	62160	BULLY LES MINES
220	PSY	CH DE BOULOGNE - SITE DUFLOS	62200	BOULOGNE SUR MER
221	PSY	CLINIQUE LE RYONVAL	62223	STE CATHERINE
222	PSY	CENTRE HOSPITALIER SCHAFFNER DE LENS	62307	LENS CEDEX
223	SSR	CRF LES HAUTOIS	62590	OIGNIES
224	LVIE	CABINET LIBERAL MICKAEL MAIRE	62730	MARCK
225	PSY	CLINIQUE DU ROUSSILLON	66000	PERPIGNAN
226	LVIE	SSIAD PRÉSENCE INFIRMIÈRE 66	66600	RIVESALTES
227	PSY	HÔPITAUX CIVILS DE COLMAR	68024	COLMAR
228	SSR	CH DE MULHOUSE	68070	MULHOUSE
229	PSY	CH DE ROUFFACH	68250	ROUFFACH
230	LVIE	CH DE GIVORS	69700	GIVORS
231	SSR	POLE SANTE SARTHE ET LOIR	72205	LA FLECHE
232	SSR	CENTRE GALLOUEDEC	72250	PARIGNE L'EVEQUE
233	SSR	CABINET D'ERGOTHÉRAPIE	73000	CHAMBERY
234	PSY	CHS DE LA SAVOIE	73011	CHAMBERY
235	LVIE	IME LE CLOS FLEURI	74190	PASSY
236	PSY	HOPITAUX DE ST MAURICE	75012	PARIS 12
237	LVIE	EHPAD KORIAN BRUNE	75000	PARIS 14
238	LVIE	EHPAD KORIAN BRUNE	75000	PARIS 14
239	PSY	ASSOCIATION DE SANTÉ MENTALE PARIS 13	75013	PARIS 13
240	SSR	CENTRE RESIDENTIEL VALENTIN HAUY	75019	PARIS 19
241	SSR	GROUPE HOSPITALIER PITIE SALPETRIÈRE	75651	PARIS 3
242	SSR	HOPITAL COCHIN	75679	PARIS CEDEX 14
243	PSY	CENTRE HOSPITALIER DU ROUVRAY (HTP)	76000	ROUEN
244	PSY	CENTRE HOSPITALIER DU ROUVRAY	76000	ROUEN
245	PSY	CENTRE HOSPITALIER DU ROUVRAY	76000	ROUEN
246	LVIE	ESA SPASAD LAJOSA	76000	ROUEN
247	SSR	EME COLETTE YVER - PEP 76	76000	ROUEN
248	LVIE	CHU DE ROUEN	76031	ROUEN CEDEX
249	LVIE	KORIAN LE JARDIN	76100	ROUEN

250	SSR	CENTRE MERIDIENNE	76100	ROUEN
251	LVIE	CABINET D'ERGOTHERAPIE VALÉRIE HURARD	76130	MONT ST AIGNAN
252	LVIE	CHU DE ROUEN	76130	MONT ST AIGNAN
253	LVIE	EHPAD LES ILIADES	76130	MONT ST AIGNAN
254	LVIE	CHU DE ROUEN	76130	MONT ST AIGNAN
255	LVIE	SAMSAH SAVS APF	76130	MONT ST AIGNAN
256	SSR	CENTRE APF PAUL DURAND VIEL	76133	ST MARTIN DU BEC
257	LVIE	EHPAD LES AUBEPINS	76150	MAROMME
258	SSR	CENTRE HOSPITALIER DURECU-LAVOISIER	76160	DARNETAL
259	LVIE	AXE MEDICAL	76160	DARNETAL
260	LVIE	CABINET D'ERGOTHERAPIE FANNY GUILBERT	76160	ST AUBIN EPINAY
261	PSY	CH DIEPPE	76202	DIEPPE
262	SSR	CH DIEPPE	76202	DIEPPE
263	SSR	CHU DE ROUEN	76230	BOIS GUILLAUME
264	LVIE	CMPR LES HERBIERS (UMESH)	76235	BOIS GUILLAUME
265	SSR	CMPR LES HERBIERS	76235	BOIS GUILLAUME
266	LVIE	CENTRE NORMANDIE LORRAINE	76240	LE MESNIL ESNARD
267	SSR	ESAT HORS-MURS	76240	LE MESNIL ESNARD
268	LVIE	LA FILANDIERE	76250	DEVILLE LES ROUEN
269	LVIE	CABINET LIBERAL AUDREY DEQUIDT	76260	CUVERVILLE SUR YERES
270	LVIE	CH F. LANGLOIS	76270	NEUFCHATEL EN BRAY
271	LVIE	EHPAD DU CH DE NEUFCHATEL	76270	NEUFCHATEL EN BRAY
272	LVIE	ASSOCIATION LA POMMERAIE JEAN VANIER - EHPAD LA POMMERAIE	76280	CRIQUETOT L'ESNEVAL
273	LVIE	SERVICE D'ÉDUCATION ET DE SOINS SPÉCIALISÉS À DOMICILES -SESSD APF	76290	MONTIVILLIERS
274	PSY	CENTRE HOSPITALIER DU ROUVRAY	76300	SOTTEVILLE LES ROUEN
275	LVIE	CRAHN (CENTRE DE RESSOURCES POUR L'AUTISME DE HAUTE NORMANDIE)	76300	SOTTEVILLE LES ROUEN
276	PSY	CENTRE HOSPITALIER DU ROUVRAY	76301	SOTTEVILLE LES ROUEN
277	PSY	CENTRE HOSPITALIER DU ROUVRAY	76301	SOTTEVILLE LES ROUEN
278	PSY	CENTRE HOSPITALIER DU ROUVRAY	76301	SOTTEVILLE LES ROUEN
279	PSY	CENTRE HOSPITALIER DU ROUVRAY	76301	SOTTEVILLE LES ROUEN
280	LVIE	COGERPA - EHPAD LA ROSERAIE	76310	STE ADRESSE
281	SSR	L'ADAPT - CSSRF PÉDIATRIQUE	76320	CAUDEBEC LES ELBEUF
282	SSR	CHU DE ROUEN	76350	OISSEL
283	LVIE	CH DE BARENTIN	76360	BARENTIN

284	SSR	CH DE BARENTIN	76360	BARENTIN
285	LVIE	LES PAPILLONS BLANCS	76380	BAPEAUME LES ROUEN
286	LVIE	ESA ASSOCIATION ACOMAD	76400	FECAMP
287	LVIE	CH INTERCOMMUNAL DU PAYS DES HAUTES FALAISES	76405	FECAMP
288	SSR	CH INTERCOMMUNAL DU PAYS DES HAUTES FALAISES	76405	FECAMP
289	LVIE	CABINET D'ERGOTHERAPIE LUCIE SERGERAERT	76410	TOURVILLE LA RIVIERE
290	LVIE	HL SAINT ROMAIN DE COLBOSC	76430	ST ROMAIN DE COLBOSC
291	SSR	SESSAD GEST ET DIM -CANY BARVILLE	76450	CANY BARVILLE
292	LVIE	EHPAD MAURICE COLLET	76490	CAUDEBEC EN CAUX
293	LVIE	CHI ELBEUF-LOUVIERS-VAL DE REUIL	76503	ELBEUF
294	SSR	CHI ELBEUF-LOUVIERS-VAL DE REUIL	76503	ELBEUF
295	SSR	CHI ELBEUF-LOUVIERS-VAL DE REUIL	76503	ELBEUF
296	LVIE	FAM LA MARGOTIÈRE - APEI	76510	ST NICOLAS D ALIERMONT
297	LVIE	CABINET CAP 'ERGO 276 - JULIE CONFAIS	76530	GRAND COURONNE
298	LVIE	LE BERCAIL ST DENIS	76560	HERICOURT EN CAUX
299	LVIE	CABINET LIBERAL EXPERGO	76600	LE HAVRE
300	SSR	GROUPE HOSPITALIER DU HAVRE	76600	LE HAVRE
301	SSR	CRF DE LA HÈVE	76620	LE HAVRE
302	LVIE	ETABLISSEMENT DÉPARTEMENTAL DE GRUGNY	76690	GRUGNY
303	LVIE	EEAP LES MYOSOTIS	76700	HARFLEUR
304	LVIE	RESIDENCE CHANTECLER	76890	IMBLEVILLE
305	SSR	LE BRASSET	77100	MEAUX
306	PSY	CENTRE MEDICAL & PEDAGOGIQUE POUR ADOLESCENTS	77610	NEUFMOUTIERS EN BRIE
307	SSR	CENTRE MEDICAL & PEDAGOGIQUE POUR ADOLESCENTS	77610	NEUFMOUTIERS EN BRIE
308	SSR	HOPITAL DE LA PORTE VERTE	78004	VERSAILLES
309	SSR	CRR SUD YVELINES - LE CERSSY	78120	RAMBOUILLET
310	SSR	CLINIQUE DE BAZINCOURT	78130	CHAPET
311	PSY	CENTRE HOSPITALIER FRANÇOIS QUESNAY	78200	MANTES LA JOLIE
312	PSY	CENTRE GILBERT RABY	78250	MEULAN
313	LVIE	KORIAN LES SAULES	78280	GUYANCOURT
314	SSR	CHI POISSY SAINT GERMAIN EN LAYE	78303	POISSY CEDEX
315	PSY	CH THEOPHILE ROUSSEL	78360	MONTESON
316	LVIE	CABINET LIBERAL MAGALI MOLIS	78370	PLAISIR
317	LVIE	SAMSAH APAJ YVELINES	78370	PLAISIR
318	PSY	CH DE PLAISIR	78375	PLAISIR
319	LVIE	ADAPT'ERGO CABINET D'ERGOTHÉRAPIE	78410	FLINS SUR SEINE



320	SSR	FONDATION MALLET PMPR DE RICHEBOURG	78550	RICHEBOURG
321	SSR	CESSRIN/MGEN	78600	MAISONS LAFFITTE
322	LVIE	CABINET LIBERALCHRISTELLE L'HOMMELET	78610	LE PERRY EN YVELINES
323	SSR	CLINIQUE APARC	78710	ROSNY SUR SEINE
324	SSR	HOPITAL DE PEDIATRIE ET DE REEDUCATION	78830	BULLION
325	SSR	IEM SOC. PHILANTHROPIQUE DE BAILLY	78870	BAILLY
326	LVIE	FOYER APF GABRIELLE BORDIER	79200	PARTHENAY
327	SSR	CHU AMIENS	80054	AMIENS CEDEX 1
328	SSR	CH ABBEVILLE	80100	ABBEVILLE
329	LVIE	CH DE PERONNE	80201	PERONNE
330	SSR	CH D'ALBERT	80300	ALBERT
331	SSR	CENTRE HOSPITALIER	80800	CORBIE
332	SSR	CRF LES 3 VALLÉES	80800	CORBIE
333	SSR	CENTRE SSR MGEN PIERRE CHEVALIER	83407	HYERES
334	PSY	EPSM GEORGES MAZURELLE	85000	LA ROCHE SUR YON
335	SSR	CENTRE HOSPITALIER DE CHÂTELLERAULT	86100	CHATELLERAULT
336	PSY	CHS DE L'YONNE	89000	AUXERRE
337	LVIE	CABINET AXERGOSUD	91470	FORGES LES BAINS
338	SSR	CENTRE HOSPITALIER DE BLIGNY	91640	BRIIS SOUS FORGES
339	LVIE	L'ADAPT HAUTS DE SEINE	92320	CHATILLON
340	SSR	CHU RAYMOND POINCARÉ	92380	GARCHES
341	SSR	CESAP LE CAP VERT	93320	LES PAVILLONS SOUS BOIS
342	PSY	CENTRE ALBERT CALMETTE - CH SUD FRANCILIEN	94190	VILLENEUVE ST GEORGES
343	LVIE	CESAP -EME LE POUJAL	94320	THIAIS
344	SSR	INSTITUT ROBERT MERLE D'AUBIGNÉ	94460	VALENTON
345	SSR	ETS PUBLIC DE SANTE NATIONALE	94832	FRESNES
346	PSY	CATTP - CMP THOREZ	95107	ARGENTEUIL
347	SSR	LA CHATAIGNERAIE MENU COURT	95180	MENU COURT
348	PSY	CHI DES PORTES DE L'OISE	95260	BEAUMONT SUR OISE
349	SSR	CENTRE HOSPITALIER RENÉ DUBOS	95300	PONTOISE
350	SSR	GH INTERCOMMUNAL DU VEXIN	95510	AINCOURT
351	SSR	CENTRE MEDICAL J. ARNAUD	95570	BOUFFEMONT
352	SSR	HOPITAL SIMONE VEIL	95600	EAUBONNE
353	PSY	CENTRE HOSPITALIER RENÉ DUBOS	95800	CERGY
354	LVIE	SAVS - SAMSAH APF	95803	CERGY

## CONTENUS DES ENSEIGNEMENTS 2020 – 2021

### 1ERE ANNEE

SEMESTRE 1				SEMESTRE 2			
Unité d'enseignement	Total heures CM	Total heures TD	Modalités d'Examens	Unité d'enseignement	Total heures CM	Total heures TD	Modalités d'Examens
<b>Unité d'Enseignement 1.3</b> <i>S1 : Psychologie / Psychologie et santé</i>	40	21	Devoir sur table ou devoir sur table dossier et présentation orale	<b>Unité d'Enseignement 1.7</b> <i>S2 : Ergonomie</i>	18	16	Devoirs sur table ou devoirs sur table et production de TD
<b>Unité d'Enseignement 1.5</b> <i>S1 : Sociologie, anthropologie</i>	20	12	Devoir sur table ou travail personnel de groupe et production documentaire ou devoir sur table et exercice TD	<b>Unité d'Enseignement 2.1</b> <i>S2 : Structures Anatomiques et fonctions organiques</i>	48	12	Devoir sur table ou devoirs sur table productions documentaires et évaluations orales
<b>Unité d'Enseignement 2.1</b> <i>S1 : Structures Anatomiques et fonctions organiques</i>	48	12	Devoir sur table et QCM	<b>Unité d'Enseignement 2.4</b> <i>S2 : Dysfonctionnement des systèmes nerveux et sensoriel</i>	58	24	Devoir sur table
<b>Unité d'Enseignement 2.2</b> <i>S1 : Introduction à la démarche clinique et épidémiologique : notions d'hygiène et de pharmacologie</i>	24	10	Devoir sur table	<b>Unité d'Enseignement 3.3</b> <i>S2 : Modèles conceptuels</i>	14	18	Devoirs sur table et production de TD
<b>Unité d'Enseignement 2.3</b> <i>S1 : Dysfonctionnement de l'appareil musculo-squelettique et du système tégumentaire</i>	42	10	Devoir sur table	<b>Unité d'Enseignement 4.1</b> <i>S2 : Méthodes et techniques d'évaluation</i>	10	24	Productions de fiche de synthèse
<b>Unité d'Enseignement 3.1</b> <i>S1 : Ergothérapie et science de l'activité humaine</i>	16	24	Devoir sur table et production documentaire ou devoir sur table et production d'un objet	<b>Unité d'Enseignement 4.4</b> <i>S2 : Techniques de rééducation et de réadaptation</i>	28	58	Devoirs sur table ou production de TD et fiches de synthèses
<b>Unité d'Enseignement 3.2</b> <i>S1 : Initiation aux fondements de la pratique en ergothérapie</i>	12	20	Devoir sur table ou dossier analyse d'activité	<b>Unité d'Enseignement 4.7</b> <i>S2 : Techniques et outils d'aménagement de l'environnement</i>	10	18	Devoirs sur table, production de dossier technique, évaluation orale
<b>Unité d'Enseignement 3.5</b> <i>S1 : Diagnostic et processus d'intervention en ergothérapie</i>	10	22	Devoirs sur table et analyse de cas	<b>Unité d'Enseignement 5.6</b> <i>S2 : Anglais professionnel</i>		10	Devoir sur table et appréciation orale
<b>Unité d'Enseignement 4.1</b> <i>S1 : Méthodes et techniques d'évaluation</i>	10	50	Devoir sur table ou évaluations pratiques	<b>UE 6.1S2 Unité d'Intégration : Evaluation de situation, diagnostic et conception de projet d'intervention</b>		38	Productions d'analyses de cas cliniques et présentations orales ou production d'une réalisation et évaluation orale
<b>Unité d'Enseignement 4.6</b> <i>S1 : Aides humaines, techniques, animalières et mobilité</i>	10	40	Devoir sur table ou dossier documentaire				
<b>Unité d'Enseignement 5.2</b> <i>S1 : Méthodes de travail et TIC</i>	10	18	Evaluation pratiques et certificat C2I				
<b>Unité d'Enseignement 5.6</b> <i>S1 : Anglais professionnel</i>		10	Devoir sur table et appréciation orale				

## 2EME ANNEE

SEMESTRE 3				SEMESTRE 4			
Unité d'enseignement	Total heures CM	Total heures TD	Modalités d'Examens	Unité d'enseignement	Total heures CM	Total heures TD	Modalités d'Examens
<i>Unité d'Enseignement 1.2 S3 : Environnement Institutionnel et partenarial de l'ergothérapeute</i>	16	12	QROC ou oral	<i>Unité d'Enseignement 2.6 S4 : dysfonctionnement cardio-vasculaire et métabolique</i>	20	8	Sur table QROC QCM
<i>Unité d'Enseignement 2.5 S3 : Dysfonctionnement cognitif et psychique</i>	72	18	QROC ou oral	<i>Unité d'Enseignement 4.3 S4: Techniques de positionnement</i>	8	10	Sur table
<i>Unité d'Enseignement 3.4 S3 : Modèles d'analyse de l'activité</i>	10	40	QROC ou dossier	<i>Unité d'Enseignement 4.4 S4: Techniques de rééducation et de réadaptation</i>	46	68	Sur table ou écrit de groupe ou oral
<i>Unité d'Enseignement 3.6 S3: Médiation relation et cadre thérapeutique</i>	10	28	QROC ou oral	<i>Unité d'Enseignement 4.5 S4: Traitement orthétique</i>	10	56	Sur table
<i>Unité d'Enseignement 4.2 S3 : Tech. Et Outils de relation et com.</i>	8	22	QROC ou oral ou dossier	<i>Unité d'Enseignement 5.3 S4: Méthodes de recherche</i>	14	12	Écrit étape 1 du mémoire
<i>Unité d'Enseignement 5.5 S3 : Méthodologie de projet</i>	10	14	Dossier / oral	<i>Unité d'Enseignement 5.6 S4: Anglais professionnel</i>		18	Contrôle continu
<i>Unité d'Enseignement 5.6 S3: Anglais professionnel</i>		10	QROC	<i>Unité d'Intégration 6.3 S4: Conduite d'une intervention en ergothérapie (C3/C4)</i>		66	Validation du thème et oraux
<i>Unité d'Intégration 6.2 S3 : Conduite de relation, coordi. et coopé.</i>		44	Analyse écrite				

## 3EME ANNEE

SEMESTRE 5				SEMESTRE 6			
Unité d'enseignement	Total heures CM	Total heures TD	Modalités d'Examens	Unité d'enseignement	Total heures CM	Total heures TD	Modalités d'Examens
<i>UE 1.1 S5 : Législation, déontologie et éthique</i>	32	12	Etude de cas : présentation oral en groupe	<i>Unité d'Enseignement 5.1 S6: Méthode et outils d'analyse de la qualité et de la traçabilité</i>	18	12	Ecrit individuel ou écrit collectif + oral collectif
<i>Unité d'Enseignement 1.4 S5: Santé publique</i>	16	16	Oral collectif ou écrit individuel	<i>Unité d'Enseignement 5.4 S6: Initiation à la démarche</i>	10	18	Note d'étape 4
<i>Unité d'Enseignement 1.6 S5: Pédagogie</i>	16	18	Ecrit individuel + écrit collectif + oral collectif	<i>Unité d'Enseignement 5.6 S6: Anglais professionnel</i>		20	Abstract ou écrit individuel
<i>Unité d'Enseignement 4.8 S5: Techniques et outils d'éducation thérapeutique en ergothérapie</i>	20	20	Ecrit individuel + écrit collectif + oral collectif	<i>Unité d'Enseignement 6.5 S6: Evaluation de la pratique professionnelle et recherche (C7/C8)</i>		54	Mémoire (écrit et oral individuel)
<i>Unité d'Enseignement 4.9 S5: Gestes et soins d'urgence</i>	6	15	CM par tiers de promo / validation par des MES	<i>Unité d'Enseignement 6.6 S6: Unité optionnelle</i>		46	Ecrit individuel
<i>Unité d'Enseignement 4.10 S5: Organisation, gestion du travail et interprofessionalité</i>	10	14	TD : analyse de stage				
<i>Unité d'Enseignement 5.4 S5: Initiation à la démarche de recherche</i>	14	14	QCM + note d'étape 3				
<i>Unité d'Enseignement 5.6 S5: Anglais professionnel</i>		18	3 écrits individuels				
<i>Unité d'Enseignement 6.4 UI S5: Démarche d'évaluation et de conseil, formation et information (C5/C10)</i>		40	oral collectif + écrit individuel				

**PLAN LOCAUX : BATIMENT PRINCIPAL**

